



MODIFICATIF –  
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
POUR LA REVISION ALLEGEE  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par Arrêté N° A2023-015 du 3 février 2023 modifié par l'arrêté N° A2023\_022 du 14 février 2023  
Benoît BARANGER, Maire de Bourgueil a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de  
Révision Allégée du  
Plan Local d'Urbanisme.

Cette révision a pour objet de faire évoluer l'actuel Plan Local d'Urbanisme afin de permettre la  
réalisation d'un projet d'intérêt général d'installation d'une antenne relais de téléphonie dans le  
cadre du programme New Deal de l'Etat. Cet équipement a pour objet la couverture d'une zone  
blanche nécessaire à la localisation et à l'alerte en cas d'incendies et/ou d'accidents. Aujourd'hui, son  
installation nécessite la réduction de 9,6 m<sup>2</sup> d'Espaces Boisés Classés, au lieu-dit  
« Paris-Buton » sur la commune de Bourgueil (37140).

Cette enquête précède la phase d'approbation par le conseil municipal qui doit intervenir à l'issue de  
ladite enquête et au vu de ses résultats.

A cet effet, l'enquête publique se déroulera en mairie, 8 rue du Picard 37140 BOURGUEIL :  
DU MARDI 28 FEVRIER 2023 A 9H00 JUSQU'AU VENDREDI 31 MARS 2023 A 17H00.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, dont l'évaluation environnementale et  
l'avis de la MRAe, ainsi qu'un registre dédié seront mis à disposition du public en mairie, du lundi au  
vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h15 ainsi que le samedi de 10h00 à 12h00. Les pièces  
seront également consultables sur le site internet de la commune : [www.bourgueil.fr](http://www.bourgueil.fr)

Les pièces pourront également être consultées depuis un poste informatique en mairie.

Les observations pourront être consignées sur le registre dédié en mairie ou être adressées par écrit  
à Monsieur le Commissaire-enquêteur au siège de l'enquête. Les observations pourront également  
être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : [contact@bourgueil.fr](mailto:contact@bourgueil.fr)

Monsieur HAVARD Pascal, désigné Commissaire-Enquêteur par ordonnance du Tribunal Administratif  
d'Orléans N° E23000003/45 en date du 18 janvier 2023, recevra en mairie de BOURGUEIL (37140) 8  
rue du Picard, aux jours et heures suivants :

☐ MARDI 28 FEVRIER 2023 DE 9H00 A 12H00

☐ MERCREDI 15 MARS 2023 DE 14H00 A 17H00

☐ VENDREDI 31 MARS 2023 DE 14H00 A 17H00

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus  
à la disposition du public en mairie, ainsi que sur le site internet de la commune où ils pourront être  
consultés pendant un délai d'un mois.

**ATTESTATION DE PARUTION** : journal *Terre de Touraine* n° 2214 parution le **03/03/2023**

